



PRÉFET DU VAR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 27 avril 2021

Service Eau et Biodiversité

Sylvie FANTIN

Chargée de mission environnement

Tél : 04 94 46 82 44

Courriel : sylvie.fantin@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Dossier présenté	
Objet : demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'habitat d'espèces animales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
Motif(s) : pour procéder ou faire procéder sur le territoire de la commune de Gassin à la stérilisation/destruction des œufs de l'espèce protégée Goéland leucophée (<i>Larus michahellis</i>) et à la perturbation intentionnelle pour les années 2021, 2022 et 2023	
Demandeur : Naval Groupe - Site de Saint-Tropez	
Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + dossier de demande	
Contexte	
Pour des raisons de sécurité et salubrité publique, l'espèce doit être régulée sur le site d'activités d'armes sous-marines. Le Goéland leucophée (<i>Larus michahellis</i>) est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire français. En conséquence, le demandeur doit être habilité à détruire à titre dérogatoire les œufs de goélands.	
Objectif(s)	
Permettre la destruction d'ébauche de nids et la stérilisation des œufs pour éviter un taux de reproduction trop élevé. Les oisillons pourront être déplacés si risques majeurs sur personnes et dommages aux biens.	
Avis	
Un avis favorable sans réserve sera accordé pour raisons de sécurité et salubrité publique, nuisances à l'encontre des personnes et des biens. Le Conseil National de la Protection de la Nature n'a pas lieu d'être consulté ; il a cependant déjà rendu des avis favorables sur ce type de procédure sur cette espèce selon les mêmes modalités. Le délai pour agir est contraint (nidification mars avril mai).	
Modalités de consultation	
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none">• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-biodiv@var.gouv.fr• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée	
Dates de la consultation	
Début de la consultation : 29 avril 2021	Fin de la consultation : 19 mai 2021 inclus

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83
Courriel : ddtm-biodiv@var.gouv.fr
www.var.gouv.fr